



FORMATION PREMIERS SECOURS CITOYEN

Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours

PUBLIC VISÉ

- Toute personne âgée au minimum de dix ans.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap.

PRÉREQUIS

-

OBJECTIFS

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser les premiers gestes de secours

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
PSC 1 : Formation premiers secours civiques de niveau 1	7h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	7h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).
- Il est fortement recommandé de suivre des sessions de réactualisation tous les 2 à 3 ans pour maintenir vos compétences à jour.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 7 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

